

COMMUNE DE WILDERSBACH

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MAI 2022

Nombre des conseillers
élus en fonction : 11

Sous la présidence initiale de M. Jacques MICHEL, Maire

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire à 19 h dans la salle de la mairie le 10 mai 2022 sur convocation adressée par le Maire le 4 mai 2022.

Étaient présents : M. BLANCHARD Laurent ; M. HALTER Etienne ; M. ISSELE Christian ; M. JACQUOT Daniel ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

Absent(s) excusé(s) : M. BAUER Christophe (procuration à M. MATHIS Jean-Marc) ; M. FISCHER Benjamin (procuration à M. BLANCHARD Laurent).

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2022 : Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022 : Dans le cadre des crédits alloués au budget 2022, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser,

- 400,00 euros à la Coopérative scolaire de Natzwiller, dans le cadre du RPI ;
- 300,00 euros à la Coopérative scolaire de Neuwiller-la-Roche, dans le cadre du RPI ;
- 400,00 euros à la MJC/MPT de Wildersbach ;
- 400,00 euros à la Musique de la Vallée de la Rothaine ;
- 200,00 euros à l'Association « Arbres et Vergers de Wildersbach »
- 1 000,00 euros à l'Association Foncière Pastorale « LE WILDBACH » ;

Considérant le dépôt des dossiers de demande de subvention 2022 via le formulaire unique en vigueur, le Conseil municipal décide de verser :

- la somme de 50,00 euros au Club Vosgien Schirmeck
- un montant de 127,00 € à l'association « Entraide Haute-Bruche » ;

Sous réserve de l'éventuel dépôt du dossier de demande de subvention via le formulaire unique en vigueur, le Conseil municipal décide de verser :

- la somme de 100,00 euros au Syndicat des récoltants familiaux de fruits de la Vallée de la Bruche.
- un montant de 150 € à l'association RESTO DU CŒUR.

CONVENTION TRIPARTITE "PATURAGE DE CHEVRES" : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à compter du 1^{er} juin 2022 à la convention ayant pour objet de régir les relations entre Emmaüs Mundo', l'AFP et la commune en vue de l'intervention de cette dernière dans le cadre de l'ouverture et l'entretien du paysage communal, pour une durée de 3 ans, renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

AGREMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE CHASSE DU MERCAHON – MODIFICATION : Le Conseil municipal, approuve la nouvelle liste de membres associés suite aux agréments sollicités de Messieurs Cédric KENCK, domicilié 7 rue de l'Ancienne Poste à Sundhouse (67920) ; et Jérôme LERDUNG, domicilié 1 rue de la Gaensmatt à Ostheim (68150), à savoir : M. BONNORD Laurent, DALVAI Philippe, KAPPS Hubert, M. KENCK Cédric, M. KNITTEL Thierry, M. LERDUNG Jérôme, M. REGENASS Bernard, M. REUTHER Pierre, M. SCHMIDT Michaël, M. SCHMITT Christian, M. ZUND Pitt.
Le garde-chasse bénévole assermenté est Monsieur SCHNEIDER Frédéric.

RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DES BRIGADES VERTES : Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités de l'exercice 2021 des Brigades Vertes.

CONVENTION FINANCIERE "DEPLOIEMENT DES EMPLOIS AIDANTS PREMIERES HEURES" AVEC EMMAUS MUNDO' : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à compter du 4 mai 2022 à la convention, permettant l'accueil d'un emploi aidant premières heures à raison de 4 heures hebdomadaires pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Une subvention de 2 078,40 € sera versée en contrepartie à l'association Emmaüs Mundo'.

COMMUNICATIONS, DIVERS

A : Achat de terrains : Suite à la demande du propriétaire, le maire s'est rapproché du service des domaines pour évaluer les terrains concernés.

B : Ecole : Gabrielle TAGLANG fait état de la dernière réunion du conseil d'école à laquelle elle a assisté où il a été constaté le départ de nombreux élèves faisant baisser considérablement les effectifs de l'école. Les membres du conseil municipal charge le Maire de prendre attache auprès des maires des communes du RPI afin d'étudier la situation alarmante des dérogations scolaires demandées et accordées dernièrement dans nos 3 communes.

C : Château : Une commission, comprenant des élus et des personnes extérieures, sera mise en place pour réfléchir sur l'aménagement autour du château.

D : Hydrants communaux : Laurent BLANCHARD demande la fixation d'une date pour la vérification des hydrants.

E : Elections Législatives : Le Maire recense les disponibilités de chacun afin de programmer le tableau de permanences pour les 2 tours des 12 et 19 juin 2022.

F : Tirage des billes de bois : Cette année, le tirage a été effectué par de jeunes mains, de passage devant la mairie au retour du bus scolaire, un mercredi midi. Le Maire tient encore à remercier Camille LAGOUTTE pour sa participation imprévue.

G : Broyage : Christophe BAUER propose de mettre à disposition du public un broyeur qu'il fait venir pour son compte personnel le 21 mai prochain.

H : Site internet : Maxime MARCK confirme que sa mise en place se finalise et qu'il sera opérationnel très prochainement.

I : Travaux

- **Logement communal 65 Rue de Leyde** : Les radiateurs ont été posés en régie et l'entreprise KERN a fini l'électricité. Les nouvelles fenêtres seront posées courant le mois de mai par l'entreprise LUTZ. L'agence ORPI de Rothau se charge de faire exécuter les diagnostics nécessaires (DPE et électrique) avant de remettre le logement en location.

- **Mur de soutènement de la Rue de la Perheux** : L'entreprise ALTAN a démarré les travaux en confiant par sous-traitance le terrassement des fondations à l'entreprise GROSS.

- **Voirie** : M. et Mme Tuscherer vont prochainement commencer leur projet de construction sur leur terrain privé, Rue de la Perheux, faisant intervenir de gros engins. Le Maire informe les membres qu'un constat de l'état de la route communal avant travaux sera fait par huissier, pour un coût maximal de 400 €,

J : Manifestations

- **Ecole** : La traditionnelle kermesse et le spectacle de fin d'année se dérouleront dans la cour de la mairie et la salle de la fraternité, le 24 juin 2022 en fin d'après-midi.

- **La Caloge** : Le maire informe les membres de son accord pour l'organisation de cette manifestation du 15 au 31 juillet 2022 au Col de la Perheux.

- **Cinéma de plein air** : Le Cinéma Le Royal n'ayant pas reçu les équipements dans les temps, celui-ci ne pourra pas assurer les séances de projections en pleins airs prévus cet été.

Le Maire
Jacques MICHEL,

